

**REPUBLIQUE DU CONGO**

**Unité \* Travail \* Progrès**



**MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE  
L'INTEGRATION REGIONALE, DES TRANSPORTS,  
DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE**

\*\*\*\*\*

**INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE**

\*\*\*\*\*



# **ANNUAIRE STATISTIQUE DU CONGO 2018**

**CHAPITRE 9 : STATISTIQUES DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION**

**EDITION 2020**



MINISTRE DU PLAN, DE LA STATISTIQUE, DE L'INTEGRATION REGIONALE,  
DES TRANSPORTS, DE L'AVIATION CIVILE ET DE LA MARINE MARCHANDE

\*\*\*\*\*

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

\*\*\*\*\*

# ANNUAIRE STATISTIQUE DU CONGO 2018

CHAPITRE 9 : STATISTIQUES DE LA CULTURE  
ET DE LA COMMUNICATION

Edition 2020



**La loi n° 36-2018 sur la statistique officielle promulguée le 5 octobre 2018** stipule entre autres :

**Article 1** : La présente loi fixe les règles relatives à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles.

Elle détermine l'organisation, le fonctionnement général et la coordination du système statistique national.

**Article 3** : Les travaux et les activités relatifs à l'élaboration, à la production et à la diffusion des statistiques officielles sont réalisés selon les principes fondamentaux suivants : (i) le secret statistique ; (ii) l'obligation de réponse aux questionnaires statistiques et l'obligation de transmission des fichiers des données administratives et des données individuelles ; (iii) l'indépendance professionnelle ; (iv) la qualité ; (v) la diffusion et (vi) la coordination et la coopération.

**Article 26** : La production des statistiques officielles s'effectue dans le respect des normes, des méthodes, des concepts, des nomenclatures et des définitions harmonisés et/ou uniformisés, dans le cadre de la coopération sous régionale, régionale et internationale.

**Article 27** : Le système statistique national fournit les informations statistiques officielles se rapportant notamment aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental.

A ce titre : Il est chargé, notamment de : (i) collecter les données auprès des ménages, des entreprises, des administrations et de toutes autres unités statistiques, et d'en assurer l'enregistrement, le traitement et l'analyse, conformément aux dispositions de l'article 26 de la présente loi et en fonction des besoins exprimés par l'ensemble des utilisateurs ; (ii) publier et diffuser l'information statistique auprès de tous les utilisateurs publics et privés ; (iii) élaborer, sur la base des informations statistiques disponibles des analyses préliminaires en rapport avec les différents domaines liés au développement ; (iv) coordonner les activités des différents acteurs chargés de la statistique ; (v) programmer les activités statistiques, définir les normes, les concepts et les nomenclatures, et adopter les méthodes statistiques, dans le cadre de la coopération sous régionale, régionale et internationale ; (vi) organiser la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de l'information statistique ; (vii) organiser la formation initiale et continue du personnel exerçant dans les domaines statistique et démographique et assurer la promotion de la recherche et de la culture statistique.

**Article 28** : Le système statistique national comprend : (i) un organe de régulation et de coordination de l'activité statistique ; (ii) un organisme public de production des statistiques officielles ; (iii) les producteurs des statistiques officielles sectorielles ; (iv) les écoles et institutions de formation statistique et démographique ; (v) les autres acteurs.

**Article 32** : L'organisme public de production des statistiques officielles est chargé de la coordination technique des activités du système statistique national.

Il a notamment pour mission de contribuer à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culture et environnemental.

L'organisme public de production des statistiques officielles est régi par des textes spécifiques.

**La Loi n° 35-2018 portant création de l'Institut National de la Statistique promulguée le 5 octobre 2018** stipule entre autres :

**Article 1 :** Il est créé un organisme public de production des statistiques officielles dénommé « Institut National de la Statistique » en sigle INS.

L'Institut National de la Statistique est un établissement public à caractère administratif, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le siège de l'Institut National de la Statistique est fixé à Brazzaville.

Toutefois, il peut, lorsque les circonstances le justifient, être transféré en tout autre lieu du territoire national, par décret en Conseil des ministres, sur proposition du comité de direction.

**Article 2 :** L'Institut National de la Statistique est placé sous la tutelle du ministère en charge de la statistique.

**Article 3 :** L'Institut National de la Statistique assure la coordination technique des activités du système statistique national et contribue à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental.

**D'après le Décret n°2019-431 du 30 décembre 2019 portant approbation des statuts de l'Institut National de la Statistique, l'article 6** stipule : l'Institut National de la Statistique assure la coordination technique des activités du système statistique national et contribue à la fourniture des données statistiques liées aux domaines économique, démographique, social, culturel et environnemental. A ce titre, il est chargé, notamment de : (i) procéder à la collecte des informations, à leur traitement, leur analyse, leur diffusion, leur stockage et leur mise à jour ; (ii) produire les comptes nationaux et les indicateurs macroéconomiques ; (iii) produire et mettre à la disposition des utilisateurs, des données et analyses statistiques répondant aux normes internationales reconnues en la matière ; (iv) centraliser et gérer l'ensemble des bases de données économiques, démographiques, sociales, culturelles et environnementales ; (v) publier et diffuser des informations de qualité sur la situation économique, démographique, sociale, culturelle et environnementale ; (vi) assurer le suivi des statistiques et de l'évaluation d'impact des stratégies, des politiques, des programmes et projets de développement national, (vii) promouvoir la coopération, la formation, la recherche et la culture statistique.

**Article 7** : L'Institut National de la Statistique est administré par un comité de direction et géré par une direction générale.

**Article 24** : La direction générale, outre le secrétariat de direction, le service informatique et le service de la communication et de la documentation, comprend : (i) la direction de la coordination statistique ; (ii) la direction des statistiques démographiques et sociales ; (iii) la direction des enquêtes et des recensements ; (iv) la direction des synthèses et analyses économiques ; (v) la direction des statistiques économiques ; (vi) la direction administrative et financière et (vii) les directions départementales.

## Localisation de la Direction Générale de l'Institut National de la Statistique

Située en face de l'ex Radio Congo, non loin de l'Ecole Nationale Moyenne d'Administration (ENMA).

BP. 2031 Brazzaville/Congo

Site web: <https://www.ins-congo.org>

### Localisation des Directions départementales de la statistique

N° d'ordre	Dénomination de la structure	Localisation
01	Direction Départementale de la Statistique du Kouilou	Située dans l'enceinte de l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI) ex OCI, au N°21 de l'avenue TCHICAYA U'TAMSI quartier MPITA CQ 116.
02	Direction Départementale de la Statistique du Niari	Située non loin de l'hôpital régional des armées, à 100 mètres de l'hôtel de la Préfecture.
03	Direction Départementale de la Statistique de la Lékoumou	Située dans l'enceinte de l'Immeuble du Plan, au premier niveau, à côté du siège de la Préfecture. et en face de la Direction Départementale de l'Economie Forestière
04	Direction Départementale de la Statistique de la Bouenza	Située sur l'avenue de l'Unité, Non loin du Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, à côté de la LCDE, dans l'enceinte de l'immeuble du Plan.
05	Direction Départementale de la Statistique du Pool	Située dans l'immeuble du Plan, en face du marché central.
06	Direction Départementale de la Statistique des Plateaux	Située dans l'enceinte de l'Immeuble du Plan, boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Avenue NGA-ANDZOUNOU
07	Direction Départementale de la Statistique de la Cuvette	Située dans l'enceinte de l'immeuble du plan, au premier niveau, à côté du siège du Conseil départemental
08	Direction Départementale de la Statistique de la Cuvette-Ouest :	Située en diagonale du siège de la Préfecture, entre la Sous-Préfecture et le siège du Conseil départemental et en face de l'ancien siège du Conseil départemental.
09	Direction Départementale de la Statistique de la Sangha	Située au croisement de l'avenue de l'aéroport avec l'avenue Marien NGOUABI, dans l'enceinte de la Direction Départementale du Plan, à côté de la Direction Départementale de l'Economie Forestière.
10	Direction Départementale de la Statistique de la Likouala	Immeuble R1 du Ministère du plan, de la statistique et de l'intégration régionale, situé à côté du siège de l'ex-ONPT, en face de la Mairie d'Impfondo.
11	Direction Départementale de la Statistique de BRAZZAVILLE	Dans l'enceinte du Ministère de l'aménagement du territoire et des grands travaux, situé au rond-point ex CCF dernière l'immeuble
12	Direction Départementale de la Statistique de Pointe-Noire	Située dans l'enceinte de l'Agence Congolaise des Systèmes d'Information (ACSI) ex OCI, quartier Mpita. <a href="mailto:ddstatistique.pnr@gmail.com">E-mail : ddstatistique.pnr@gmail.com</a>

## CHAPITRE 9 : STATISTIQUES DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

### I. Présentation

La culture représente entre autres, l'ensemble des œuvres artistiques, un patrimoine à préserver, à réhabiliter et à diffuser. Elle constitue aussi un ensemble d'images de perception propre à un milieu ou à un temps et qui est à la base de tout système social, avec la fonction de donner un sens à l'action de l'homme dans une société donnée. Les statistiques y relative portent essentiellement sur les lieux culturels publics et les groupes artistiques.

Par contre, la communication est la diffusion d'informations ou d'une image de marque auprès du public. Les données statistiques disponibles concernent l'audiovisuel et par la presse écrite.

### II. Concepts et définitions<sup>1</sup>

**Centre culturel** : lieu où l'on vient se ressourcer en matière de lecture ou d'animation culturelle ;

**Bibliothèque** : lieu où l'on vient faire la connaissance approfondie et la recherche de certains éléments par livre ;

**Site historique** : partie déterminée d'une région (d'un département) qui représente un caractère particulier du point de vue de l'histoire ;

**Site naturel** : partie déterminée d'une région (d'un département) qui représente un caractère particulier du point de vue de l'environnement ;

**Musée** : lieu où sont conservées et exposées des collections à valeur artistique, abondant en vestiges du passé ;

**Ballet** : troupe de danseurs réunis autour d'une composition chorégraphique.

### III. Méthodologie

Le dépôt des maquettes de tableaux a été la méthode de collecte la plus usuelle. Les tableaux dûment remplis ont récupérés par l'agent de collecte dans le délai requis tout en ayant un regard critique des données.

Les informations fournies par l'unité source ont été le résultat de l'exploitation des documents contenant quelques statistiques.

L'exploitation des données été faite au bureau. Au cas où des données aberrantes ont été constatées, un retour de terrain a été envisagé.

<sup>1</sup> Définitions tirées de l'annuaire statistique du Congo 2012

Données manquantes : ce chapitre ne contient pas des données manquantes.

Exactitude/Fiabilité des données : il s'agit d'un établissement de manière précise du nombre de lieux culturels, de groupes artistiques selon les spécificités. Il est fait par enregistrement manuel. Ainsi, les données sont précises

Cohérence des données : aucun document n'a permis de procéder à la juxtaposition des tableaux statistiques.

#### IV. Sources et documentation

<b>Sources</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du patrimoine et des archives</li> <li>- Direction du livre et de la lecture publique</li> <li>- Direction des arts et des lettres</li> <li>- Directions départementales de la culture et des arts</li> </ul>
<b>Documentation</b>	Rapports d'activités



## ❖ Culture

Tableau 9.01 : Nombre de lieux culturels de 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Centre culturel</b>	23	24	23	25	24
<b>Bibliothèque</b>	50	53	54	51	55
<b>Site</b>	219	240	418	418	392
- archéologique	46	68	68	51	33
- historique	72	114	114	86	25
- naturel	101	236	236	255	212
<b>Monument</b>	158	157	211	210	216
- archéologique	2	2	2	2	33
- historique	144	143	192	191	163
- artistique	12	17	17	51	9
<b>Musée</b>	7	8	8	8	13

Source : Ministère de la culture et des arts (Direction du patrimoine et des archives; Direction du livre et de la lecture publique; Direction des arts et des lettres)

Tableau 9.02 : Nombre de lieux culturels selon le département en 2015

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>Centre culturel</b>	24	4	-	2	1	-	-	1	-	-	...	9	7
<b>Bibliothèque</b>	53	5	3	2	8	1	3	5	2	-	...	17	7
<b>Site</b>	240	33	-	15	41	23	5	20	14	13	...	50	26
- archéologique	46	25	-	-	6	6	-	-	-	1	...	5	3
- historique	80	6	-	2	3	5	-	4	2	2	...	40	16
- naturel	114	2	-	13	32	12	5	16	12	10	...	5	7
<b>Monument</b>	157	-	-	3	4	14	1	5	2	12	...	78	38
- archéologique	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	...	-	-
- historique	143	-	-	2	4	12	1	4	2	3	...	78	37
- naturel	12	-	-	1	-	-	-	1	-	9	...	-	1
<b>Musée</b>	8	1	-	-	-	3	1	1	-	-	...	2	-

Source : Ministère de la culture et des arts (Direction du patrimoine et des archives; Direction du livre et de la culture publique; Direction des arts et des lettres)

Tableau 9.03 : Nombre de lieux culturels selon le département en 2016

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>Centre culturel</b>	23	4	-	2	1	-	-	1	-	-	...	4	11
<b>Bibliothèque</b>	54	5	3	2	8	1	3	5	2	-	...	17	8
<b>Site</b>	418	33	176	17	41	23	5	20	14	13	...	50	26
- archéologique	68	25	22	-	6	6	-	-	-	1	...	5	3
- historique	114	6	34	2	3	5	-	4	2	2	...	40	16
- naturel	236	2	120	15	32	12	5	16	12	10	...	5	7
<b>Monument</b>	211	-	54	3	4	14	1	5	2	12	...	78	38
- archéologique	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	...	-	-
- historique	192	-	49	2	4	12	1	4	2	3	...	78	37
- naturel	17	-	5	1	-	-	-	1	-	9	...	-	1
<b>Musée</b>	8	1	-	-	-	3	1	1	-	-	...	2	-

Source : Ministère de la culture et des arts (Direction du patrimoine et des archives; Direction du livre et de la culture publique; Direction des arts et des lettres)

Tableau 9.04 : Nombre de lieux culturels selon le département en 2017

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>Centre culturel</b>	25	5	-	2	2	-	-	1	-	-	...	4	11
<b>Bibliothèque</b>	51	5	3	2	8	1	4	6	2	-	...	11	9
<b>Site</b>	418	33	176	17	41	23	5	20	14	13	...	50	26
- archéologique	68	25	22	-	6	6	-	-	-	1	...	5	3
- historique	114	6	34	2	3	5	-	4	2	2	...	40	16
- naturel	236	2	120	15	32	12	5	16	12	10	...	5	7
<b>Monument</b>	210	-	53	3	4	14	1	5	2	12	...	78	38
- archéologique	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	...	-	-
- historique	191	-	48	2	4	12	1	4	2	3	...	78	37
- naturel	17	-	5	1	-	-	-	1	-	9	...	-	1
<b>Musée</b>	8	1	-	-	-	3	1	1	-	-	...	2	-

Source : Ministère de la culture et des arts (Direction du patrimoine et des archives; Direction du livre et de la culture publique; Direction des arts et des lettres)

Tableau 9.05 : Nombre de lieux culturels selon le département en 2018

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Centre culturel	24	5	-	1	2	-	-	1	-	-	...	4	11
Bibliothèque	55	5	3	4	8	1	4	6	2	-	...	13	9
Site	392	33	150	17	41	23	5	20	14	13	...	50	26
- archéologique	51	25	5	-	6	6	-	-	-	1	...	5	3
- historique	86	6	6	2	3	5	-	4	2	2	...	40	16
- naturel	255	2	139	15	32	12	5	16	12	10	...	5	7
Monument	216	-	59	3	4	14	1	5	2	12	...	78	38
- archéologique	2	-	-	-	-	2	-	-	-	-	...	-	-
- historique	163	-	20	2	4	12	1	4	2	3	...	78	37
- naturel	51	-	39	1	-	-	-	1	-	9	...	-	1
Musée	13	1	4	-	-	3	1	1	-	-	...	2	1

Source : Ministère de la culture et des arts (Direction du patrimoine et des archives; Direction du livre et de la culture publique; Direction des arts et des lettres)

Tableau 9.06 : Nombre de groupes artistiques de 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Tradi-moderne	98	139	127	133	138
Théâtral	54	41	46	62	87
Orchestre	171	145	153	155	150
Vocal	19	37	37	34	34
Ballet	35	14	14	349	236
Chorale	338	520	521	547	556
Traditionnel	353	846	860	889	909

Source : Directions départementales de la culture et des arts

Tableau 9.07 : Nombre de groupes artistiques selon le département en 2015

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Tradi-moderne	139	...	16	...	13	...	1	27	5	...	...	62	15
Théâtral	41	...	-	...	7	...	-	-	5	...	...	14	15
Orchestre	145	...	8	...	9	...	1	1	-	...	...	69	57
Vocal	37	...	12	...	7	...	-	1	-	...	...	17	-
Ballet	14	...	-	...	-	...	-	-	-	...	...	14	-
Chorale	520	...	208	...	113	...	14	2	13	...	...	153	17
Traditionnel	846	...	111	...	90	...	148	174	103	...	...	208	12

Source : Directions départementales de la culture et des arts

Tableau 9.08 : Nombre de groupes artistiques selon le département en 2016

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Tradi-moderne	127	...	17	...	12	...	1	8	5	...	...	65	19
Théâtral	46	...	9	...	7	...	-	2	5	...	...	14	9
Orchestre	153	...	8	...	9	...	1	1	-	...	...	69	65
Vocal	37	...	10	...	7	...	-	3	-	...	...	17	-
Ballet	14	...	-	...	-	...	-	-	-	...	...	14	-
Chorale	521	...	205	...	113	...	14	2	13	...	...	153	28
Traditionnel	860	...	116	...	90	...	148	174	103	...	...	208	21

Source : Directions départementales de la culture et des arts

Tableau 9.09 : Nombre de groupes artistiques selon le département en 2017

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Tradi-moderne	133	...	17	...	12	...	1	8	5	...	...	65	25
Théâtral	62	...	9	...	7	...	-	2	5	...	...	14	25
Orchestre	155	...	5	...	9	...	1	1	-	...	...	69	70
Vocal	34	...	10	...	7	...	-	3	-	...	...	14	-
Ballet	349	...	224	...	113	...	-	-	-	...	...	12	-
Chorale	547	...	224	...	113	...	14	2	13	...	...	153	28
Traditionnel	889	...	118	...	90	...	148	201	103	...	...	208	21

Source : Directions départementales de la culture et des arts

Tableau 9.10 : Nombre de groupes artistiques selon le département en 2018

	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
Tradi-moderne	138	...	17	...	12	...	1	8	5	...	...	65	30
Théâtral	87	...	10	21	7	...	-	2	5	...	...	14	28
Orchestre	150	...	6	-	9	...	1	1	-	...	...	69	64
Vocal	31	...	10	-	7	...	-	3	-	...	...	14	-
Ballet	236	...	224	-	-	...	-	-	-	...	...	12	-
Chorale	556	...	224	-	113	...	14	2	13	...	...	153	37
Traditionnel	909	...	116	21	90	...	148	201	103	...	...	208	22

Source : Directions départementales de la culture et des arts

## ❖ Communication

Tableau 9.11 : Audiovisuel et Presse écrite par secteur de 2014 à 2018

	Unités	2014	2015	2016	2017	2018
<b>ETAT</b>						
<b>Nombre de chaînes locales</b>						
- Radiodiffusion	chaîne	17	23	22	22	22
- Télévision	chaîne	11	15	13	13	13
<b>Presse écrite</b>						
- Quotidien	journal	7	12	12	11	10
- Bi-hebdomadaire	journal	3	4	4	3	3
- Hebdomadaire	journal	-	2	2	2	2
- Mensuel	journal	4	6	6	6	5
<b>PRIVE</b>						
<b>Nombre de chaînes locales</b>						
- Radiodiffusion	chaîne	74	64	67	69	72
- Télévision	chaîne	45	44	42	44	47
<b>Presse écrite</b>						
- Hebdomadaire	journal	47	50	48	53	53
- Bimensuelle	journal	1	1	1	1	1
- Mensuel	journal	1	1	1	2	2

Sources : Directions Départementales de l'Information

Tableau 9.12: Audiovisuel et Presse écrite par secteur selon le département en 2015

Unités		Départements												
		Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>ETAT</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	15	-	3	-	2	-	-	5	-	-	1	3	1
- Télévision	chaîne	8	-	2	-	1	-	-	3	-	-	-	1	1
<b>Presse écrite</b>														
- Quotidien	journal	4	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1	-
- Bihebdomadaire	journal	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
- Hebdomadaire	journal	6	-	1	-	1	-	-	2	-	-	1	1	-
- Mensuel	journal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRIVE</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	45	-	6	-	2	3	1	3	-	-	7	10	13
- Télévision	chaîne	20	-	1	-	2	-	1	3	-	-	-	7	6
<b>Presse écrite</b>														
- Quotidien	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
- Bihebdomadaire	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
- Hebdomadaire	journal	19	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	17	-
- Bimensuelle	journal	13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	13	-
- Mensuel	journal	15	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	14	-
- Trimestriel	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-

Sources : Directions Départementales de l'Information

Tableau 9.13: Audiovisuel et Presse écrite par secteur selon le département en 2016

	Unités	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>ETAT</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	13	-	2	-	2	-	-	4	-	-	1	3	1
- Télévision	chaîne	9	-	2	-	2	-	-	3	-	-	-	1	1
<b>Presse écrite</b>														
- Quotidien	journal	4	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1	-
- Bihebdomadaire	journal	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
- Hebdomadaire	journal	6	-	1	-	1	-	-	2	-	-	1	1	-
- Mensuel	journal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRIVE</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	43	-	3	-	3	3	1	3	-	-	7	10	13
- Télévision	chaîne	25	-	1	-	3	-	1	3	-	-	-	7	10
<b>Presse écrite</b>														
Quotidien	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
- Bihebdomadaire	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Hebdomadaire	journal	19	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	17	-
- Bimensuelle	journal	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-
Mensuel	journal	12	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	11	-
- Trimestriel	journal	5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-

Sources : Directions Départementales de l'Information

Tableau 9.14: Audiovisuel et Presse écrite par secteur selon le département en 2017

	Unités	Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>ETAT</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	13	-	2	-	2	-	-	4	-	-	1	3	1
- Télévision	chaîne	9	-	2	-	2	-	-	3	-	-	-	1	1
<b>Presse écrite</b>														
- Quotidien	journal	3	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-
- Hebdomadaire	journal	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
- Hebdomadaire	journal	6	-	1	-	1	-	-	2	-	-	1	1	-
- Mensuel	journal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRIVE</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	45	-	3	-	5	3	1	4	-	-	6	10	13
- Télévision	chaîne	25	-	1	-	3	-	1	3	-	-	-	7	10
<b>Presse écrite</b>														
Quotidien	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
- Bihebdomadaire	journal	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Hebdomadaire	journal	17	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	15	-
- Bimensuelle	journal	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-
Mensuel	journal	12	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	11	-
- Trimestriel	journal	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-

Sources : Directions Départementales de l'Information

Tableau 9.15: Audiovisuel et Presse écrite par secteur selon le département en 2018

	Unités	Départements												
		Total	Kouilou	Niari	Lékoumou	Bouenza	Pool	Plateaux	Cuvette	Cuvette Ouest	Sangha	Likouala	Brazzaville	Pointe-Noire
<b>ETAT</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	13	-	2	-	3	-	-	4	-	-	-	3	1
- Télévision	chaîne	9	-	2	-	2	-	-	3	-	-	-	1	1
<b>Presse écrite</b>														
- Quotidien	journal	3	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-
- Hebdomadaire	journal	2	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
- Hebdomadaire	journal	5	-	1	-	1	-	-	2	-	-	-	1	-
- Mensuel	journal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>PRIVE</b>														
<b>Nombre de chaînes locales</b>														
- Radiodiffusion	chaîne	48	-	6	-	5	3	1	4	-	-	6	10	13
- Télévision	chaîne	25	-	1	-	3	-	1	3	-	-	-	7	10
<b>Presse écrite</b>														
- Quotidien	journal	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
- Bihebdomadaire	journal	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
- Hebdomadaire	journal	17	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	15	-
- Bimensuelle	journal	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-
- Mensuel	journal	12	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	11	-
- Trimestriel	journal	11	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11	-

Sources : Directions Départementales de l'Information